

**Chef de projets du développement territorial**

**Référence : 3134-24-0247/SR du 02/02/2024**

**Employeur : Province Nord**

**Corps ou Cadre d'emploi / Domaine** Ingénieur 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> grade / équipement

**Direction du Développement Economique et de l'Environnement**

**Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre <sup>(1)</sup>** : au moins égale à 5 ans

**Lieu de travail** : KONE

**Poste à pourvoir** : immédiatement

**Date de dépôt de l'offre** : Vendredi 02 février 2024

**Date limite de candidature** : vendredi 23 février 2024

**Réorganisation interne**

## Détails de l'offre :

La direction du développement économique et de l'environnement a pour principale mission d'accompagner la structuration et le développement de l'économie de la Province nord tout en respectant, conservant et valorisant l'environnement naturel

### **Missions :**

Placé sous l'autorité du chef du service du développement local, la personne retenue aura pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité dans le cadre de projets d'aménagement, de structuration, de développement et de redynamisation d'un territoire (commune, groupe de communes, fonciers coutumiers), en intégrant des préoccupations d'ordre économique, social et environnemental.

### **Activités principales :**

#### **La personne retenue aura notamment en charge :**

- de participer au pilotage des phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de projets de territoire, notamment en lien avec les communes ;
- d'analyser les dossiers d'opérations de développement local et d'aménagement et de proposer des orientations et des avis ;
- d'effectuer le montage, la coordination, la réalisation et le suivi de projets de développement et d'aménagement ;
- d'accompagner les communes, les organisations professionnelles et les associations de développement local dans la mise en synergie des actions sectorielles ainsi que de l'aménagement associé ;
- de mettre en œuvre des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs d'aide de la collectivité et des secteurs d'activités.

### **Activités secondaires :**

#### **La personne retenue aura également en charge :**

- d'organiser et animer des réunions d'équipes projet ;
- de participer à des réunions sur les projets transversaux à plusieurs services et directions ;
- d'assurer le suivi de la réalisation d'études nécessaires à la mise en œuvre des projets ;
- de représenter le service et/ou la direction ou l'institution provinciale auprès des partenaires et des autres institutions ;

- le montage et la présentation en commission des dossiers relatifs aux projets de développement de territoire.

**Caractéristiques particulières de l'emploi :**

Disponibilité attendue

## Profil du candidat

### Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master 2 ;
- Expérience en aménagement du territoire et en ingénierie et gestion de projets ;
- Connaissances techniques des enjeux territoriaux du développement ;
- Connaissance du contexte socio-économique de la province Nord ;
- Connaissance de l'organisation politique et administrative de la Nouvelle-Calédonie ;
- Connaissance des diverses réglementations du secteur des entreprises ;
- Connaissance du plan d'action économique de la province Nord ;
- Être titulaire du permis B.

### Savoir-faire :

- Montage et pilotage de projets transversaux ;
- Gérer les charges de travail en situation tendue ;
- Montage technico-économique ;
- Maîtrise de l'analyse financière ;
- Connaissance des divers mécanismes de financement ;
- Analyse et diagnostics des territoires ;
- Prendre la parole en public et conduire des réunions.

### Comportement professionnel :

- Capacités d'organisation et d'adaptation ;
- Capacités relationnelles et rédactionnelles ;
- Autonomie et force de proposition ;
- Réactivité, aptitudes pour le travail en collaboration ;
- Capacités d'expression, d'animation, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacité à rendre compte ;
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve.

## Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **Monsieur Sylvain LETIEVANT, chef du service du développement local, direction du développement économique et de l'environnement** - Tél : 47.72.64/ mail : [s.letievant@province-nord.nc](mailto:s.letievant@province-nord.nc)

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC ([www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc)) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord ([www.province-nord.nc](http://www.province-nord.nc)).

## POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

---

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, [fiche de renseignements](#), [attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle](#), ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire <sup>(2)</sup>) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : [drh.emplois@province-nord.nc](mailto:drh.emplois@province-nord.nc)

<sup>(1)</sup>Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

<sup>(2)</sup>La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

***Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique***